



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le neuf février deux mille dix-sept à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PETIT CAUX, se sont réunis à PETIT CAUX, dans la salle polyvalente René Cassin, Rue du Val des Comtes, Commune déléguée de Saint-Martin-en-Campagne sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrick MARTIN, Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient Présents :
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dont la liste est jointe.

Étaient excusés avec pouvoir :
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dont la liste est jointe.

Étaient absents :
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dont la liste est jointe.



Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement – Présences

ESPACE N°1

ADAM Cyril Abs	1	AUX Bernard <i>[Signature]</i>	2
ALIX Gérard <i>[Signature]</i>	3	ALIX Pierre <i>[Signature]</i>	4
AMPEN Marcellin <i>[Signature]</i>	5	AMPEN Stéphane Abs	6
AUGER Nicolas Abs	7	BARY Jean <i>[Signature]</i>	8
BATTE Pierre <i>[Signature]</i>	9	BATTIMENT Philippe <i>[Signature]</i>	10
BEAL Anne-Sophie Abs	11	BEAUVYAL Jacques <i>[Signature]</i>	12
BEAUVYAL Patrick <i>[Signature]</i>	13	BEAUVISAGE Martial <i>[Signature]</i>	14
BECK Caroline Abs	15	BEQUEST Isabelle Abs	16
BEGIN Géraldine Pouvoir à VIGREUX Olivier	17	DELLETRE Monique Pouvoir à BOLLÉE Philippe	18
BELLETRÉ Philippe <i>[Signature]</i>	19	BERMENT Régis <i>[Signature]</i>	20
BERTIN Yannick <i>[Signature]</i>	21	BERTRAND Corinne Pouvoir à VIGREUX Pierre	22
BESSARD Eric <i>[Signature]</i>	23	BICHEUX Sébastien Abs	24
BLONDÉL Didier <i>[Signature]</i>	25	BOILAY Bruno Abs	26
BOINET Francis <i>[Signature]</i>	27	BOINET Jean-Marc <i>[Signature]</i>	28
BOINET Jérôme <i>[Signature]</i>	29	BOUCHER David <i>[Signature]</i>	30

Liste d'émargement – Présences



Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement – Présences

ESPACE N°2

BOUCLET José doux pouvoir à Guinec Fagueres	31	BOULADOUX Jehan Abs	32
BOULOGNE Jean-Marc <i>[Signature]</i>	33	BOUILLER Corinne <i>[Signature]</i>	34
BOUILLER Fabienne Abs	35	BOUILLER Rémy Abs	36
BOUTIN Jean-Michel doux pouvoir à Camille Rivost	37	BOUVET Fabrice Abs	38
BRISACH Sandrine Abs	39	BROUSSIN Eric doux pouvoir à Spine' Lecciaucenne	40
BUCAILLE Daniel pouvoir à Papin Valérie	41	BUCZEK Sandrine Abs	42
CACHEUX Jean-Pierre Abs	43	CAREL Charlotte Abs	44
CARPENTIER Gérard Abs	45	CORDIER Bruno doux pouvoir à Guy Delpane	46
CORRIEU-CHAPOTARD Dominique <i>[Signature]</i>	47	COULON Christian pouvoir à Régis Christian	48
CREVECOEUR Marlène <i>[Signature]</i>	49	CUTTEL Allison doux pouvoir à Cécile Guillaume	50
DAGICOUR Alexandra Abs	51	DAGICOUR Stéphane Abs	52
DALLE Sylvie pouvoir à Patrick Philippe	53	DAMECOUR Reute Abs	54
DANCZAK Cecelia doux pouvoir à Guy Sébastien	55	DAUGA Dominique Abs	56
DAVRETON Florence Abs	57	DECOSTER Christine <i>[Signature]</i>	58
DEFRANCE Christian <i>[Signature]</i>	59	DE LACHOIX Jean-Pierre <i>[Signature]</i>	60

Liste d'émargement – Présences

Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement – Présences

ESPACE N°3

DELESTRE Daniel <i>[Signature]</i>	61	DELESTRE Didier <i>[Signature]</i>	61
DELOUVE Guy <i>[Signature]</i>	62	DEMONCHY Joël <i>[Signature]</i>	63
DENEUX Guy-Georges <i>[Signature]</i>	64	DENOITTE Michel <i>[Signature]</i>	65
DEPREAUX Jean-Pierre Abs	66	DEVAUX Frank Absent	67
DEVINGT Michel Pouvoir HODARD Daniel	68	DEVIANT Pascal Pouvoir VIEFF Dominique	69
DI PASQUALE Nicolas Absent	70	DIEVAL Cathy Pouvoir BEAUME Jacques	71
DOUBLET Christian <i>[Signature]</i>	72	DOUBLET Philippe Absent	73
DREUILLE Maryvonne <i>[Signature]</i>	74	DROUET Didier <i>[Signature]</i>	75
DUC Alain <i>[Signature]</i>	76	DURASSEL Caroline <i>[Signature]</i>	77
DUMAMEL Gérard <i>[Signature]</i>	78	DUMANT Christian <i>[Signature]</i>	79
DUYAL Thierry <i>[Signature]</i>	80	EDDE Guillaume <i>[Signature]</i>	81
FARCURE Maurice <i>[Signature]</i>	82	FARCY Antoine <i>[Signature]</i>	83
FECAMP Gérard <i>[Signature]</i>	84	FERRIANT Patrick Absent	85
FOULDRIN Aurélie Absent	86	FOURNIER Daniel <i>[Signature]</i>	87
FRETE Emmanuel Absent	88	FRETE Séverine <i>[Signature]</i>	89
	89		90

Liste d'émargement – Présences



Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement - Présences

ESPACE N°4

FRETE Yvette 91	FRETE Didier Absent 92
GAILLARD Marie Pierre 93	GALMANT Sébastien Absent 94
GENTIL Sébastien Pouvoir Hénocque 95	GERVEL Sébastien 96
GODE Sylvain 97	GOFFETTE Serge 98
GRANDHOMME Anne 99	GREMONT Virginie Pouvoir Gouffette 100
GROSSET Christophe 101	GUENARD Eric Absent 102
GLERIN Frédéric Absent 103	GUERIN Hervé Absent 104
HAILLET François 105	HAMEL Philippe 106
HANNIER Hélène Absent 107	HAUCHARD Jean-Pierre 108
HAYEZ Laurent Pouvoir So 109	HERBERT Marie-Jacqueline 110
HELDoux Chantal 111	HELDoux Pascal Absent 112
HENOCQUE Daniel 113	HENRY Nadège 114
HEURTAUX Hubert 115	HOULE Jean-Paul Absent 116
HOURDOU Valérie Absent 117	HOUSSAIT Samuel 118
HULARD Virginie Pouvoir Desalle 119	HSOLAH Michel 120

Liste d'émargement - Présences



Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement - Présences

ESPACE N°5

JACOB Annabelle 121	JACOTIN Marie José Pouvoir ALLET Log Parent 122
JOSSEY Daniel 123	JOLY Valérie 124
JOULAIS Marie 125	LAINE Isabelle Pouvoir à MÉNIVAL Michel 126
LARCHIEVEQUO Danièle 127	LARTISIEN Françoise Absent 128
LARTISIEN Nicolas Absent 129	LAURANCE Sylvain Absent 130
LAUZE Patrick 131	LE COZ Pascal 132
LE GUILKARNE Sylvie & Guillaume 133	
LECONTE Jean-Nicolas Pouvoir à LAUZE Patrick 135	LECONTE Charlotte 136
LECONTE Olivier 137	LEFFEVRE Brigitte 138
LEFFEVRE Dominique Absent 139	LEFFEVRE Michel Pouvoir à HEURTEAU Hubert 140
LEFRANC Gino 141	LEFRANC Daniel 142
LEGRAS Ludovic Absent 143	LEGRIS Jean-Marie 144
LEGROS Aurélien 145	LENIÈRE Daniel Absent 146
LEROUX Daniel Absent 147	LEROUX Ghislaine Absent 148
LEROUX Marie 149	LEVARLET Jean-Marie Pouvoir à HAUCHARD 150

Liste d'émargement - Présences



Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement - Présences

ESPACE N°6

LEVASSEUR Brigitte 151	MACQUET Marielle 152
MAISONNEUVE Michel 153	MAJVOIR Patrice 154
MALONGNE Agnès 155	MARLETTE Thierry 156
MARTIN Patrick 157	MASSY Hervé 158
MASSY Rajnab 159	
MAURICE Serge 161	MELIER Michèle Pouvoir à Daniel Philippe 162
MÉNIVAL Michel 163	MICHEL Natacha 164
MIDDARD Dagid 165	MOHEL Bernard 166
MULOT Jean 167	OTTENWALDER Richard 168
PAPIN Valérie 169	PARE Sandrine 170
PARE Virginie Pouvoir à Scalloud Marie-Christine 171	PARENT Mariel 172
PATÉ Corine 173	PECOQUEUX Gérard 174
PEGARD Jean-Pierre Pouvoir à Binet Martin 175	PHILIPPE Patrice 176
PINEAU Myriam 177	PLART Marielle 178
PLOUARD Denis 179	POINER Dominique Pouvoir à Legus Jean-Marie 180

Liste d'émargement - Présences



Conseil Municipal
Séance du 9 février 2017
Liste d'émargement - Présences

ESPACE N°7

	POULET Sébastien Absent 181
POUPON Michel Pouvoir à M. YAROTTE Thierry 183	PREVOST Camille 184
QUINTELLER Daniel 185	RENAUD Arlette 186
REQUIER Jean-Luc 187	ROBIN Nathalie Pouvoir à Y. QUINTELLER Daniel 188
ROBIN Pierre Pouvoir à Y. PARRÉ Pierre 189	ROIX Stéphanie 190
ROUCHIEUX Christian 191	ROULLAND Marie 192
ROULLAND Marie-Anne 193	ROULLAND Martial 194
SAILLARD Marie-Christine 195	SAINT-MARTIN Nicole 196
SOYE Catherine Pouvoir à M. DECOSSE Christian 197	STRAUJER François 198
TELLIER Laurence 199	TERRAS Jean-Pierre 200
TETARD Sylvie 201	TITHAUDIERE Laurence Absent 202
TOULLIER Eric 203	TOUSSAINT Sébastien Absent 204
TOUSSART Suzanne Absent 205	TURPIN Sandra Absent 206
VALOIS Gérard 207	VANTORE Denis Absent 208
VASSARD Rémy 209	VICART Dominique 210
VIGREUX Olivier 211	VIGREUX Pierre 212
VHOT Daniel Pouvoir à Michel Hausman 213	YEVRE-AUTIN Catherine Absent 214

Liste d'émargement - Présences

Conformément à l'Article L2121-L5 du CGCT :

Madame Carolino DUHAMEL a été désignée secrétaire de séance

Par ailleurs, compte tenu du nombre de conseillers municipaux et de la création de 7 « Espaces » pour une gestion plus confortable de la séance de conseil municipal, il est désigné 7 secrétaires adjoints, à savoir :

- Monsieur Hamilton BONNET pour l'Espace 1,
- Monsieur Jean-Marc BOULOGNE pour l'Espace 2,
- Monsieur Guillaume EDDE pour l'Espace 3,
- Monsieur Samuel HOUSSAIT pour l'Espace 4,
- Madame Astrid LEGROUT pour l'Espace 5,
- Monsieur Raynald MASSY pour l'Espace 6 et
- Madame Stéphanie ROIX pour l'Espace 7

BOCR

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par délégation depuis le 14 décembre dernier.

Décision en date du 10 janvier 2017 :

- Marché de travaux pour la réalisation d'hébergements provisoires dans le cadre des travaux de restructuration et extension de l'hôtel communal.
 - D'attribuer le lot n°1 : Hébergements provisoires, à la société MC LOC de SAINT-JEAN-DE-LA-NEUVILLE (76210) pour un montant de 461 849,50 € HT soit 554 219,40 € TTC
 - D'attribuer le lot n°2 : Fondations, infrastructures, à la société K2F CONSTRUCTION de PETIT CAUX (Biville-sur-Mer) pour un montant de 43 007,50 € HT soit 51 609,00 € TTC

Par ailleurs, le Maire informe que tous les marchés passés depuis le 14 décembre 2016 sont mis à disposition, pour consultation

9

BOCR

ADDITIF

NA 5.2 – ETUDE ET DELIBERATION DE L'ADDITIF

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'étude et la délibération de l'additif arrêté comme suit :

ADDITIF

NA1 COMMANDE PUBLIQUE

NA 1 CRÉATION D'UN CENTRE PÉRISCOLAIRE À PROXIMITÉ DU GROUPE SCOLAIRE DE BERNEVAL LE GRAND – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

NA 2 URBANISME

NA 2.1 SCOT (schéma de cohérence territoriale) : présentation des grands axes du Projet de Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT AVIS SUR LE SCOT

NA 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

NA 3 BAIL DES LOCAUX A USAGE MEDICAL OU PARAMEDICAL – PRIX DE LOCATION

NA3 PARTAGE DU COUT DES TAXES FONCIERES

NA 3 TARIFS 2017 CAMPING LES GOELANDS

NA 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

NA 5.2 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

NA 5.7 FALAISES DU TALOU CLÉTC* – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE PETIT CAUX *COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES

10

NA 7 FINANCES

NA7 ORGANISATION DE CLASSES DÉCOUVERTES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE PETIT CAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

BOCR

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

NA 5.2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2016.

NA 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

NA 3 .6 CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CONDUITE DE REJET DES EAUX TRAITÉES – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISEMENT DE DIEPPE NORD

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la signature de la convention à intervenir avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de DIEPPE NORD, pour le passage d'une canalisation de rejet des eaux usées et la mise en place de la servitude de passage correspondante

11

NA 3I ACQUISITION DE PARCELLE – RUE DES VIOLETTES – COMMUNE DELEGUEE DE ASSIGNY

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACQUIERT la parcelle cadastrée 027-A 670 au prix de NEUF MILLE SIX CENTS (9 600) euros HT afin d'élargir le chemin reliant la « rue des Violettes » à la « rue de la Libération » sur la commune déléguée de Assigny

PRÉCISE que les frais d'actes géométriques et notariés seront pris en charge par la commune

DESIGNE Maître Chédrin, notaire à ENVERMEU comme notaire chargé de la rédaction de l'acte notarié

3

NA 3 MUSEE HISTOIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE : PRIX D'ENTREE

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne, Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs ci-dessous et demande au régisseur de recettes de les appliquer à compter de la réouverture du Musée au 15 février 2017.

	Droit d'entrée	Droit d'entrée avec visite guidée ou atelier
Tarif plein	4€	5€50
Tarif réduit (sur justificatif)	2€50	4€
6 à 18 ans inclus, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes en situation de handicap, accompagnateur de personnes en situation de handicap, plus de 65 ans, Caux Marins, groupe à partir de 10 adultes, membre de l'association du Musée des Arts et Traditions Populaires du Talou	0€	0€
Gratuité (sur justificatif)		

12

moins de 6 ans (hors groupe), Ambassadeur 76 (si accompagné d'un tarif plein), bénévole actif de l'association du Musée des Arts et Traditions Populaires du Talou et grands donateurs, Muséopass		
Tarif Famille 1 ou 2 adulte(s) accompagné(s) d'enfant(s)	10€	15€
Tarif Groupe Scolaires, centres de loisirs, établissements médico-sociaux, CCAS, maisons de retraite (gratuité pour un accompagnateur de 12 pensionnaires)	1€	2€
Tarif Comité d'Entreprise Pour la visite libre, disponible par carnet de 25, valable 1 an après la date d'achat (date de validité tamponnée dessus le billet)	3€	/
Contre-partie donateur occasionnel et prêteur		2 entrées gratuites
Forfait Hébergement (location d'une salle pour accueillir un repas)		25€
Forfait Déplacement (animation hors-les-murs)	Selon le barème des impôts de l'année en cours (pour 2017, distance en km x 0,543 €)	

NA 3 BOUTIQUE DU MUSEE MIVO : PRIX DE VENTE DE PRODUITS

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne, Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs ci-dessous et demande au régisseur de recettes de les appliquer à compter de la réouverture du Musée au 15 février 2017.

PRODUIT	TARIF €
La musique mécanique	4.50
Tout sur la vache normande	4.50
Paysans en 1900	4.50

13

Poster à colorier « La Normandie »	6.90
Jeu des 7 familles « les trésors de la Normandie »	5.00
L'actu vue par Stérin tome 1	13.00
L'actu vue par Stérin tome 2	13.00
L'actu vue par Stérin tome 3	12.00
L'actu vue par Stérin tome 4	12.00
Boîte à musique personnalisée	13.50

Les recettes seront constatées au budget général.

NA 3 CHAMBRE D'ANOXIE : FIXATION DU PRIX DE TRAITEMENT AUM3

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne, Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

FIXE à 190 € le m³ le prix du traitement pour répondre aux éventuels appels d'offres ou demandes de traitements d'articles divers par anoxie.

Les recettes seront constatées au budget général.

NA 3 CAMPING LES GOELANDS - VENTE DE MOBIL-HOMES

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne, Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à vendre les mobil-homes n° 55-57-59 et 61 situés sur le camping les Goelands au prix de 2 000 € HT le mobil-home.

PRECISE que ces recettes seront constatées sur le budget annexe du camping.

14

NA 3 CAMPING LES GOELANDS - MODIFICATION DES CONTRATS - AVENANT

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne, Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la conclusion d'un avenant n° 1 au contrat de location 2017 d'un emplacement dans le camping les Goelands afin que les résidents puissent sous louer pour une durée maximum de huit semaines leur emplacement pendant la période d'ouverture du camping.

NA 3.1 CONSERVATOIRE DU LITTORAL / ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZI 14 d'une superficie de 5 050 m², implantée sur le lieu dit le « val du prête » par le Conservatoire du littoral.

NA 4 FONCTION PUBLIQUE

NA 4 TRANSFORMATION DE CDD EN CDI DU POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

REGULARISE la contractualisation en CDI de l'agent, à effet du 1^{er} février 2017, et de l'autoriser à signer le contrat et les avenants qui pourraient en découler.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

15

NA4 CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION MUSEE

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

CRÉE un poste à ce grade, considérant que les missions tenues par l'agent correspondent mieux au statut de ce cadre d'emplois qu'à celui d'adjoint du patrimoine, à compter du 1^{er} mars 2017, à temps complet.

SUPPRIME un poste au grade d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe (reclassé au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe), à compter du 1^{er} mars 2017.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et suivants.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

NA 4 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE MUSEE

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

CRÉE un poste, au grade d'adjoint territorial du patrimoine, à temps complet à compter du 1^{er} mars 2017, à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et suivants.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

NA 4 MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

16

MODIFIE la durée hebdomadaire de travail du poste au grade d'Ingénieur Territorial de 20/35^h à 35/35^h, à compter du 1^{er} mars 2017.

AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat de travail par lequel l'agent a été recruté sur ce poste, afin de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'agent.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et suivants.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

NA 4 SAISONNIER POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

CRÉE l'emploi saisonnier dans les conditions suivantes :

- Agent d'accueil/animation à temps complet du 01/04/2017 au 19/11/2017 sur un contrat de travail à durée déterminée sans clause de renouvellement avec modulation d'horaires et rémunération lissée pour une rémunération en catégorie 2, coefficient 130 de la grille de classification de la convention collective nationale de l'hôtellerie de plein air.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2017 du camping « Les Croëlands »

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

NA 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

NA 5 7 SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE LA REGION DE EU REPARTITION DE L'EXCEDENT AVANT DISSOLUTION

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

17

RAPPELLE que les animaux errants doivent être apportés à la SPA de Saint Aubin sur Scie, soit par les services municipaux habilités et désignés par le Maire de la commune, soit par la gendarmerie, soit par la police, soit par les pompiers ou soit par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie

AUTORISE le Maire à signer une convention au titre de l'année 2017 afin que la SPA de la région dieppoise les accueille, moyennant une participation de la commune de Petit Caux à hauteur de 1€/habitant

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires pour mener à bien cette opération

INSCRIT les crédits au budget principal de l'année 2017 sur la base de 5 576 habitants.

NA7 FINANCES

NA7.1 – BUDGET PRINCIPAL- AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT)

Révision des AP/CP 2016

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

RÉINSCRIT les crédits non utilisés en 2016 sur l'exercice 2017.

MODIFIE l'appellation du programme 154.

NA 8 DOMAINES PAR COMPETENCES

NA 8.1 VIE SCOLAIRE

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à proposer à Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale que la direction des écoles maternelle et élémentaire « Georges Brassens » sises sur la commune déléguée de Saint Martin en Campagne soit regroupée et assurée par une seule personne

19

ACCEPTE la recette qui revient de droit à la commune de PETIT CAUX soit CENT QUARANTE QUATRE EUROS TRENTE SIX CENTIMES (144.36 €)

NA5 FALAISES DU TALOU : POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS **INFORMATIONS**

NA 6 LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

NA 6.1 REGULATION ET GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS – CAMPAGNE DE STERILISATION AVEC LE CONCOURS DE LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette démarche qui permettra de maîtriser davantage la population féline dans la municipalité de Petit Caux.

AUTORISE le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation « 30 Millions d'amis ».

NA 6.1 GESTION DES ANIMAUX EN ETAT D'ERRANCE OU DE DIVAGATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SPAD

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE de confier à la SPAD, située à Saint Aubin sur Scie, l'accueil des animaux errants provenant du territoire des communes déléguées de Belleville sur Mer, Berneval le Grand, Bracquemont, Dorchigny-Graincourt, Penly et Saint Martin en Campagne

18

NA1 COMMANDE PUBLIQUE

NA 1 CRÉATION D'UN CENTRE PÉRISCOLAIRE À PROXIMITÉ DU GROUPE SCOLAIRE DE BERNEVAL LE GRAND – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet tel qu'énoncé ci-dessus.

AUTORISE le Maire à :

- ✓ Désigner un maître d'œuvre
- ✓ Lancer de la procédure sous forme de MAPA
- ✓ Demander des subventions auprès de différents partenaires financiers (Département, Région, Etat) pour le financement de cet équipement
- ✓ Signer les documents permettant de mener à bien cette opération avec les différents partenaires financiers (Département, Région, Etat)

PRÉCISE que la dépense est inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement des budgets 2017 et suivants.

NA 2 URBANISME

NA 2.1 SCOT (schéma de cohérence territoriale) : présentation des grands axes du Projet de Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT **AVIS SUR LE SCOT**

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dieppois-Terrot de Caux

20

NA 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**NA 3 BAIL DES LOCAUX A USAGE MEDICAL OU PARAMEDICAL – PRIX DE LOCATION**

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,**A L'UNANIMITE,**

FIXE le montant du loyer pour le cabinet n°1 d'une surface de 13.50 m² à 300 (trois cents) euros HT par mois, charges comprises (eau, électricité), comprenant l'occupation du cabinet ainsi que la mise à disposition des parties communes à savoir l'entrée, la salle de radiologie, le local technique, le hall d'attente, le local de stérilisation, le vestiaire et les toilettes. Le montant du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice National du Coût de la Construction publié par l'INSEE.

FIXE le montant du loyer pour le cabinet n°2 d'une surface de 14.15 m² à 300 (trois cents) euros HT par mois, charges comprises (eau, électricité), comprenant l'occupation du cabinet ainsi que la mise à disposition des parties communes à savoir l'entrée, la salle de radiologie, le local technique, le hall d'attente, le local de stérilisation, le vestiaire et les toilettes. Le montant du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice National du Coût de la Construction publié par l'INSEE.

FIXE la numérotation postale à 10 E pour le cabinet n°1 et 10 F pour le cabinet n°2.

PRECISE que l'entretien (entretien courant et menues réparations, au sens de l'article 1754 du Code civil) et le ménage des cabinets et des parties communes (d'une surface totale de 42.50 m²) sera à la charge des locataires.

AUTORISE Le Maire à signer les baux à intervenir.

DESIGNE Maître Isabelle RAIMBOURG notaire à YERVILLE pour rédiger les baux commerciaux dont les frais seront supportés par la commune.

NA3 PARTAGE DU COUT DES TAXES FONCIERES

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,**A L'UNANIMITE,**

21

EST D'ACCORD pour que la commune partage avec le locataire – commerçant ou artisan – le coût de la cotisation annuelle due au titre du foncier bâti, au taux de 50%.

APPLIQUE cette mesure à compter des baux commerciaux signés par la commune nouvelle de PETIT CAUX.

NA 3 TARIFS 2017 CAMPING LES GOELANDS

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne, Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,**A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les tarifs ci-dessous et demande au régisseur de recettes de les appliquer :

	€ TTC
RESIDENTS MOBIL HOME	
Forfait maximum 6 personnes + chien(s), 1 voiture, eau, accès WIFI compris, compteur16A	2 280,00
Electricité le KW/h du 1/04 au 30/09	0,17
Electricité le KW/h du 01/10 au 31/03	0,27
Forfait tonte emplacement	20,00
Forfait lavage extérieur mobil-home	100,00
Droit d'entrée mobil-home toit 2 pentes uniquement	1 500,00
Remise en état parcelle forfait n°1 - remise à niveau de l'emplacement, dépierrage - galet, béton - évacuation à la déchetterie des déchets - bois, plastique... - ré engazonnement (liste non exhaustive)	200,00
Remise en état parcelle forfait n° 2 (forfait n° 1 + rebouchage passage de roue, remise en état des canalisations - eaux usées, arrivée d'eau (liste non exhaustive)	400,00
Indemnité journalière d'occupation de l'emplacement après rupture du contrat	11,00
Passation du contrat de location sous conditions particulières	750,00
Réduction sur le forfait pour paiement comptant avant le 01/03	2,00 %
Paiement au trimestre (1 ^{er} quinzaine de chaque trimestre) frais annuels	70,00
Paiement échelonné en 10 mois (janvier à octobre) frais annuels	100,00
Sous-location 30 % du tarif appliqué par le résident revient au camping	30 %
LOCATION COCOSUIT	
2 personnes, 1 voiture, électricité, accès WIFI (arrivée à partir de 15h00 - départ 10h00)	
Basse saison 01/04 au 30/06 et 27/08 à la fermeture	
Semaine 7 nuits	240,00
3 nuits	108,00
2 nuits	76,00
Nuit supplémentaire	40,00
Supplément animal/jour	2,00

22

Caution location	200,00
Caution ménage	40,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
Haute saison du 01/07 au 26/08	
Semaine 7 nuits	300,00
3 nuits	138,00
2 nuits	96,00
Nuit supplémentaire	50,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	200,00
Caution ménage	40,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,17
4 personnes, 1 voiture, électricité, accès WIFI (arrivée à partir de 15h00 - départ 10h00)	
Basse saison 01/04 au 30/06 et 27/08 à la fermeture	
Semaine 7 nuits	300,00
3 nuits	138,00
2 nuits	96,00
Nuit supplémentaire	50,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	250,00
Location ménage	50,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
Haute saison du 01/07 au 26/08	
Semaine 7 nuits	360,00
3 nuits	168,00
2 nuits	116,00
Nuit supplémentaire	60,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	250,00
Caution ménage	50,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,17
LOCATION MOBIL HOME	
Mobil-home 4/6 personnes maximum, 1 voiture, eau, électricité, gaz, télévision et accès WIFI compris (arrivée à partir de 15h00 - départ 10h00)	
Basse saison 01/04 au 30/06 et 27/08 à la fermeture	
Semaine 7 nuits	400,00
3 nuits	180,00
2 nuits	129,00
Nuit supplémentaire	65,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	300,00
Caution ménage	60,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
Haute saison du 01/07 au 26/08	

23

Semaine 7 nuits	595,00
3 nuits	265,00
2 nuits	185,00
Nuit supplémentaire	93,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	300,00
Caution ménage	60,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,17
Mobil-home confort pour 4/6 personnes maximum, 1 voiture, eau, électricité, gaz, télévision et accès WIFI compris (arrivée à partir de 15h00 - départ 10h00)	
Basse saison 01/04 au 30/06 et 27/08 à la fermeture	
Semaine 7 nuits	430,00
3 nuits	199,00
2 nuits	149,00
Nuit supplémentaire	75,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	300,00
Caution ménage	60,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
Haute saison du 01/07 au 26/08	
Semaine 7 nuits	635,00
3 nuits	290,00
2 nuits	207,00
Nuit supplémentaire	104,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	300,00
Caution ménage	60,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,17
Mobil-home pour 6/8 personnes maximum, 1 voiture, eau, électricité, gaz, télévision et accès WIFI compris (arrivée à partir de 15h00 - départ 10h00)	
Basse saison 01/04 au 30/06 et 27/08 à la fermeture	
Semaine 7 nuits	500,00
3 nuits	240,00
2 nuits	175,00
Nuit supplémentaire	90,00
Supplément animal/jour	2,00
Caution location	400,00
Caution ménage	70,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
Haute saison du 01/07 au 26/08	
Semaine 7 nuits	690,00
3 nuits	325,00
2 nuits	231,00
Nuit supplémentaire	118,00
Supplément animal/jour	2,00

24

Caution location	400,00
Caution ménage	70,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,17
LOCATION MOBIL HOME POUR SALARIES AU CNPE PENLY	
<i>Mobil-home (4/6 personnes) 1 voiture, eau, gaz, télévision et accès WIFI compris pour 3 personnes maximum hors 2^e semaine de juillet jusqu'à la 2^e semaine d'août</i>	
Mois	800,00
Semaine	200,00
Nuit supplémentaire	28,00
Caution location	300,00
Caution ménage	60,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
<i>Mobil-home (6/8 personnes) 1 voiture, eau, gaz, télévision et accès WIFI compris pour 5 personnes maximum hors 2^e semaine de juillet jusqu'à la 2^e semaine d'août</i>	
Mois	1 400,00
Semaine	350,00
Nuit supplémentaire	50,00
Caution	400,00
Caution ménage	70,00
Electricité au-delà de 15 kWh/jour	0,27
EMPLACEMENT POUR SALARIES AU CNPE PENLY	
<i>Emplacement pour 1 personne avec accès WIFI compris hors 2^e semaine de juillet jusqu'à la 2^e semaine d'août</i>	
Mois	196,00
Semaine	49,00
Nuit supplémentaire	7,00
Personne supplémentaire /jour	5,00
Electricité/jour	4,00
Garage mort/jour	3,00
EMPLACEMENT PASSAGE (tarif journalier)	
<i>Basse saison hors juillet et août (arrivée à partir de 13h00 - départ 12h00)</i>	
Emplacement 1 personne accès WIFI compris	12,50
Personne supplémentaire de + de 3 ans	3,70
Animal	2,00
Electricité	3,60
Garage mort	3,00
<i>Haute saison du 1^{er} juillet au 31 août (arrivée à partir de 13h00 - départ 12h00)</i>	
Emplacement 1 personne accès WIFI compris	14,50
Personne supplémentaire de + de 3 ans	4,20

25

Animal	2,00
Electricité	4,10
EMPLACEMENT CARAVANE LONGUE DUREE	
Forfait un mois minimum (maximum 4 personnes + chien(s), 1 voiture, eau, accès WIFI compris, compteur 16 A)	400,00
Nuit supplémentaire	15,00
Electricité le KW/h du 1/04 au 30/09	0,17
Electricité le KW/h du 01/10 au 31/03	0,27
TARIFS ANNEXES	
Jeton machine à laver (lessive incluse)	4,50
Jeton sèche-linge	3,00
Entrée piscine Ludibulle	tarif CE
Bouteille de gaz (butane et propane) 13kg	29,00
Consigne bouteille de gaz 13kg	19,00
Adaptateur caravane NE (Norme Européenne)	9,00
PAIN/VIENNOISERIE	
Baguette	1,00
Croissant	1,00
Pain au chocolat	1,00
EPICERIE	
Liquide vaisselle	2,00
Gel douche	1,50
Mousse à raser	2,00
Rasoir confort	6,00
Sac poubelle	2,00
Shampoing	2,00
Papier toilette	2,00
Dentifrice	2,00
Bâton tige	1,00
Biscottes	1,50
Petit déj choco	3,00
Café	2,50
Café soluble	3,00
Filtre café	1,00
Thé	1,50
Lait 1/2 écrémé	1,00
Thon	3,50
Macédoine légumes	1,00
Cassoulet	3,00
Raviolis	2,50
Saucisses lentilles	2,50
Eau 150 cl	1,50
Eau 50 cl	1,10
Jus d'orange	2,50
Coquillettes	1,00

26

Purée	1,50
Riz	1,50

Les recettes seront constatées au budget annexe camping

NA 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

NA 5.2 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

COMPLETE l'article 8 du règlement de fonctionnement du conseil municipal en créant la « commission générale » qui regroupera l'ensemble des conseillers municipaux pour étudier ensemble des sujets majeurs demandant une connaissance globale et approfondie des problématiques à délibérer ensuite en séance de conseil municipal

MODIFIE ainsi le règlement :

« ARTICLE 8 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions permanentes sont les suivantes :

La commission générale est celle qui regroupe l'ensemble des conseillers municipaux

Suit la liste de toutes les autres commissions mises en place par le conseil municipal de PETIT CAUX »

NA 5.7 FALAISES DU TALOU CLETC* – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE PETIT CAUX *COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

27

NA 7 FINANCES

NA7 ORGANISATION DE CLASSES DÉCOUVERTES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE PETIT CAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département pour le financement de ces classes découvertes.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS

Fait à PETIT CAUX, le 17 février 2017.

La séance est levée à 22H30.

Affiché le 17/02/2017.

Le Maire,

Patrick MARTIN



28